



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Soutien aux pharmaciens victimes de l'insécurité croissante

Question écrite n° 9188

### Texte de la question

M. Alexandre Loubet alerte M. le ministre de la santé et de la prévention sur l'inquiétude grandissante des pharmaciens du pays confrontés à une forte hausse du nombre des actes d'agression. En 2022, 366 agressions ont été déclarées par ces professionnels de santé, selon le dernier bilan du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens. Même si le nombre des agressions est en baisse par rapport aux années 2020 et 2021 - années exceptionnelles de la pandémie de covid-19 au cours desquelles les pharmaciens étaient au premier rang et la fréquentation de leurs établissements a explosé - les agressions sont en hausse de 17 % par rapport à l'année 2019. Cette augmentation considérable est d'ailleurs sous-estimée, les pharmaciens ne déclarant pas toujours les agressions dont ils sont victimes par manque de temps, par lassitude ou découragement. Deux raisons expliquent cette hausse selon le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens : en premier lieu, le refus de dispensation de médicament en raison d'une fausse ordonnance, qui concerne souvent les traitements anti-douleurs chez les personnes en prise à une addiction ou sur fond de trafic de drogue ; en second lieu, la pénurie de molécules et médicaments, produits à l'étranger et dont la France est désormais dépendante, tels que l'amoxicilline, le doliprane, la cortisone. Cette pénurie s'est aggravée en 2022, provoquant la crainte et l'angoisse de certains patients. En dépit des protocoles existants entre les pharmaciens et les forces de l'ordre offrant des formations et permettant d'accélérer les interventions de la police en cas d'agression, le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens préconise des mesures plus concrètes : instaurer des peines exemplaires davantage dissuasives, ou encore inciter et aider les pharmaciens à déclarer leurs agressions. Les policiers pourraient par exemple se déplacer en officine pour enregistrer la plainte. Concernant la pénurie des médicaments, l'État en liaison avec les grands groupes, les PME, les laboratoires et toutes les parties prenantes du secteur pharmaceutique, pourrait agir afin de relocaliser la production de certaines molécules et de certains médicaments en France. Il est regrettable que la sécurité sociale, et par là même les cotisations sociales et les impôts des Français, financent l'importation de ces biens vitaux pour les Français sans chercher à développer leur production sur le territoire national. Interpellé par plusieurs pharmaciens de sa circonscription en Moselle-Est, il souhaite connaître son avis sur les mesures concrètes que le Gouvernement peut prendre pour répondre rapidement aux problèmes sécuritaires subis par les pharmaciens, mais aussi pour réduire drastiquement les pénuries de médicaments qui sont une atteinte à la souveraineté nationale, à la santé des Français et à la sécurité des pharmaciens.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alexandre Loubet](#)

**Circonscription :** Moselle (7<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9188

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** Santé et prévention

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [20 juin 2023](#), page 5485

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)